

Liberté Égalité Fraternité



Annoncé il y a un an, le 3 septembre 2020, le volet de France Relance pour la Culture avait pour enjeux à la fois de reconstruire les secteurs culturels et de refonder les politiques culturelles, afin de pouvoir soutenir la reprise d'activité dans la durée et se projeter dans l'avenir.

La Culture, au cœur de notre construction intime et de notre cohésion sociale et territoriale, marqueur du rayonnement international de la France, a été très durement touchée par la crise sanitaire. Avec 2 milliards d'euros pour la Culture, la réponse est massive et globale.



Depuis le début de l'année 2021, France relance permet de soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi que de consolider nos grandes filières économiques culturelles et de préparer leur avenir.

Qu'elles soient gérées directement par le ministère, au niveau central ou déconcentré, par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), ou par des établissements publics (EP) sous tutelle du ministère, toutes les mesures du plan de relance pour la Culture sont désormais en cours d'exécution et de déploiement. Sur les huit premiers mois de l'année 2021, la consommation cumulée des crédits du plan de relance pour la Culture est conforme aux prévisions, avec d'ores et déjà 793 M€ engagés, soit 65% des dotations mises à disposition pour l'annuité 2021 et près de 50% des crédits budgétaires ouverts sur l'ensemble du volet de France Relance en faveur de la culture.

CINQ GRANDES PRIORITÉS ONT ÉTÉ DÉGAGÉES EN 2020 :

- 1 —La restauration du patrimoine,
- 2 L'aide au spectacle vivant et aux établissements publics de création,
- 3 —Le soutien aux artistes et aux jeunes créateurs à travers des aides spécifiques à l'emploi, un programme exceptionnel de commande publique et un renforcement de l'enseignement supérieur culturel,
- 4 —La consolidation des filières culturelles stratégiques (presse, cinéma et audiovisuel, livre, audiovisuel public...),
- 5 Des investissements d'avenir pour les industries culturelles et créatives.

DÉTAIL DU DÉPLOIEMENT DES MESURES:

1 —Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France (614 M€ dont 473 M€ en 2021)

Valorisation des métiers d'art et des savoirfaire d'excellence en faveur du patrimoine (280 M€, dont 250 M€ en 2021)

France relance permet de restaurer le patrimoine en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international de notre pays, et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux (musées, archives, archéologie) dans les territoires.



Il permet notamment de mettre en œuvre un plan cathédrales sans précédent, doté de 80 M€. A ce jour, 21 M€ de cette enveloppe ont déjà été engagés et le rythme de déploiement du plan est en phase d'accélération. Sur les 52 opérations de rénovation de cathédrales concernées par les crédits de relance, 39 ont déjà fait l'objet d'une notification de marché de travaux.

Par exemple, la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon a bénéficié d'une aide de 2,6 millions d'euros pour accélérer sa restauration et valoriser son patrimoine archéologique, en particulier la structure de la Rotonde, témoin architectural millénaire. Le chantier est en cours et devrait s'achever en 2023.

© Quentin lagorel



France Relance permet également de soutenir, au-delà des moyens pérennes mobilisés chaque année par l'Etat (soit environ 170 M€.), la restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés (40 M€). 27 M€ de crédits ont été engagés sur les huit premiers mois de l'année. Sur les 37 opérations de rénovation de monuments historiques concernées par cette enveloppe de France relance, 32 ont déjà fait l'objet à ce jour d'une notification de marché de travaux.

Par exemple, le monastère fortifié de Saint-Honorat (îles de Lérins, près de Cannes) bénéficie de 930 000€ au titre de France Relance pour accélérer la deuxième tranche de restauration et de mise en sécurité de l'édifice. Le chantier, qui comprend également un volet archéologique, est en cours.

© Quentin Jagorel

Au-delà, France Relance permet également d'accélérer la restauration des monuments nationaux présentés par le Centre des monuments nationaux à travers l'ensemble du territoire (40 M€). Le CMN a déjà engagé 18 M€ de crédits sur cette enveloppe. Sur les 15 monuments concernés, 12 ont déjà fait l'objet à ce jour d'une notification de marché de travaux.

Par exemple, la restauration et l'aménagement de l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue (Tarnet-Garonne), financés à hauteur de 3 M€ par France Relance, sont en cours et s'achèveront au printemps 2022. © Quentin Jagorel



La relance permet aussi de mener pleinement le projet de restauration et de mise en valeur du château de Villers-Cotterêts (100 M€). Sur cette opération, 82 M€ ont déjà été engagés à ce jour.

Depuis janvier 2020, architectes, scénographes, archéologues, grutiers, charpentiers, plombiers, menuisiers, couvreurs, peintres, électriciens, participent à un chantier d'une ampleur considérable. Les travaux se poursuivront pendant encore plusieurs mois.

© Quentin Jagorel

Enfin, une enveloppe spécifique de 20 M€ est en cours de déploiement en faveur de la rénovation d'autres équipements patrimoniaux (musées, archives, archéologie), avec 8,5 M€ d'ores et déjà engagés.

Un soutien à la reprise d'activité des établissements publics patrimoniaux soutenant l'attractivité et le rayonnement international de la France (334 M€, dont 247 M€ en 2021)

Au regard de leur rôle essentiel en termes de rayonnement international et d'attractivité de la France et de locomotive du tourisme, les établissements publics patrimoniaux (musée du Louvre, château de Versailles, Centre des monuments nationaux, musée d'Orsay et de l'Orangerie, RMN-GP, Centre Pompidou, Universcience, etc.) sont soutenus par le France Relance dans leur reprise d'activité. Sur cette enveloppe, les opérateurs ont d'ores et déjà consommé 195 M€ de crédits de fonctionnement et engagé 7 M€ de crédits d'investissement, conformément aux prévisions.

2 —La reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique (426 M€ dont 313 M€ en 2021)

Une action résolue est engagée dans le cadre de France Relance pour assurer la survie de la création, de sa diversité et de sa vitalité, et soutenir l'emploi artistique sous toutes ses formes et dans tous les territoires.

210 M€ pour le spectacle vivant privé (dont 185 M€ en 2021)



200 M€ de crédits ont été mobilisés pour la filière musicale dans son ensemble (spectacles et concerts, musique enregistrée, etc.), confiés au Centre national de la Musique (CNM) : ils bénéficient à différents dispositifs au profit des salles de spectacle, des producteurs, des auteurs, des éditeurs et des diffuseurs. A date, le CNM a engagé en crédits d'intervention la moitié des 120 M€ qui lui ont été délégués au titre de la relance, au profit déjà de près de 900 bénéficiaires.

Pour le théâtre privé, une enveloppe de 10 M€ a d'ores et déjà été versée à l'Association de soutien au théâtre privé (ASTP) afin de soutenir la production sur le dernier quadrimestre 2021 dans le contexte de

reprise de l'activité.

206 M€ pour le spectacle vivant subventionné (dont 128 M€ en 2021)

Au-delà des financements existants, que l'Etat a consolidé durant la crise, 60 M€ (dont 43 en 2021) de France relance viennent en soutien des structures de spectacle vivant en région (institutions labellisées et réseaux de théâtre, danse, arts de la rue et cirque, mais également ensembles, opéras, orchestres et festivals dans les territoires). A ce jour, les DRAC ont engagé 22 M€ sur ces enveloppes, au bénéfice de près de 500 structures.

En outre, un fonds de 20 M€ est en cours de déploiement pour encourager la transition écologique des équipements de ces institutions de création. 8,5 M€ ont déjà été engagés par les DRAC.

Par ailleurs, au regard de leur rôle essentiel en termes de rayonnement international et de l'effondrement de leur fréquentation dans le contexte de la crise sanitaire, les établissements et opérateurs publics de création (Opéra national de Paris, Comédie Française, Philharmonie de Paris, Palais de Tokyo, etc.) sont soutenus par France Relance dans leur reprise d'activité. Sur ces enveloppes, les opérateurs ont d'ores et déjà consommé 38 M€ de crédits de fonctionnement et engagé 3 M€ de crédits d'investissement, conformément aux prévisions.

3 —Un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture (113 M€ dont 83 M€ en 2021)

13 M€ pour soutenir l'emploi artistique (dont 13 M€ en 2021)

Afin de favoriser la reconquête de notre modèle de création et soutenir l'emploi artistique sous toutes ses formes, un dispositif de soutien aux populations fragilisées par la crise, venant s'ajouter aux dispositifs transversaux, est mis en place pour un montant total de 13 M€, dont 7 M€ consacrés au spectacle vivant et 6 M€ aux arts visuels. Près de 11 M€ ont déjà été engagés à ce jour sur cette enveloppe.

30 M€ pour un grand programme de soutien à la création artistique (dont 20 M€ en 2021)

Ce programme de soutien à la conception et à la réalisation de projets artistiques, qui portera une attention particulière aux jeunes créateurs (arts visuels, musique, spectacle vivant, écritures, design et arts appliqués), a pour but de donner un nouvel élan à la création dans toutes les disciplines. Ce programme est dédié en priorité aux jeunes créateurs, pour les soutenir dans un contexte qui a particulièrement fragilisé le début de leur parcours artistique et leur insertion professionnelle à la sortie des écoles.

L'appel à manifestation d'intérêt « Mondes nouveaux » a été ouvert du 28 juin au 22 août 2021. <u>La notification des projets est prévue pour la fin-septembre</u>.

70 M€ pour rénover les écoles de l'enseignement supérieur culturel (dont 50 M€ en 2021)

France Relance permet également de mettre en place un plan inédit pour moderniser les établissements d'enseignement supérieur culturel et soutenir la formation (école supérieure d'art de Cergy, Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Lyon et de Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, ENSA Paris-Malaquais, Normandie, Bordeaux, etc.). France Relance soutient un plan global de

rénovation des bâtiments des écoles d'enseignement supérieur culturel et un important investissement en matière de numérique pour un montant de 70 M€ sur deux ans. 20 M€ de crédits relance ont d'ores et déjà été délégués à l'OPPIC ou aux écoles afin qu'elles puissent lancer les opérations. La majorité des 16 projets seront menés à bien pour la fin 2022.

4 —La consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement impactées par la crise (428 M€ dont 330 M€ en 2021)

Malgré un fort potentiel de croissance, ces filières ont été particulièrement frappées par la crise sanitaire, qui a mis en lumière leur fragilité et leur retard en matière de distribution numérique. Alors que la France peut s'appuyer sur un savoir-faire, une histoire et un patrimoine culturels reconnus internationalement, son positionnement dans l'environnement numérique mondial doit se renforcer. France Relance est ainsi mis au service de cet enjeu.



Plan filière Presse (140 M€, dont 70 M€ en 2021)

Face à la crise économique sans précédent qui touche le secteur de la presse, dont la situation s'est encore davantage dégradée sous l'effet de la crise sanitaire et des difficultés de la distribution de la presse imprimée vendue au numéro, l'Etat a décidé d'apporter à la presse un soutien exceptionnel et massif. France Relance contribue à hauteur de 140 M€ à ce plan global de 483 M€ sur 2020-2022. Sur les 54,5 M€ gérés par le ministère la Culture au titre de 2021, 18,5 M€ ont déjà été versés à date au bénéfice de 1 355

entreprises (éditeurs et diffuseurs de presse notamment).

Plan filière livre (53 M€, dont 30 M€ en 2021)

La mise en œuvre du « plan livre » vise à lutter contre les effets les plus durables de la crise sanitaire, mais également à accompagner les mutations nécessaires de la filière. Au-delà de l'opération «Jeunes en librairies» et du financement des achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques publiques, les librairies seront soutenues pour développer leurs outils numériques de vente à distance. La dotation globale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques est renforcée temporairement afin de poursuivre le plan d'extension des horaires d'ouverture et réaliser de grands investissements structurants. France Relance contribue à hauteur de 53 M€ à ce plan global.

Au titre de l'enveloppe de soutien à la modernisation des librairies, 3 M€ de crédits relance ont d'ores et été versés à 176 librairies. Le Centre national du livre (CNL) consommera plus rapidement que prévu l'enveloppe de soutien à l'acquisition de livres pour les bibliothèques publiques, avec 7 M€

engagés dès 2021. L'opération « Jeunes en librairies » est en phase de montée en puissance. Concernant enfin le renforcement de la DGD bibliothèques, l'intégralité des 15 M€ ouverts pour 2021 ont été délégués aux collectivités pendant l'été 2021.



Plan filière cinéma et audiovisuel (165 M€, dont 165 M€ en 2021)

France Relance repose, pour un montant de 105 M€ géré par le Centre national du Cinéma (CNC), sur un plan « export et attractivité », un ensemble de mesures ciblées (soutiens majorés pour les œuvres écrites et tournées en France) et un accompagnement renforcé des exploitants, des festivals, des cinémathèques ainsi que les ateliers d'éducation à l'image, vecteurs de la cinéphilie et de la vie culturelle dans tous les territoires. Au-delà, 60 M€ sont consacrés au réarmement financier du CNC qui

mettra en œuvre l'ensemble du plan.

Le CNC a d'ores et déjà engagé 92% de l'enveloppe de France Relance pour la filière cinéma, au profit de 3 762 bénéficiaires, dont les exploitants.

Le soutien à l'audiovisuel public (70 M€, dont 65 M€ en 2021)

Les médias publics jouent un rôle crucial dans l'équilibre de l'écosystème de la création, caractérisé par de fortes interdépendances entre les acteurs qui le composent. Leurs dépenses de programmes et d'investissement dans la création financent l'ensemble de la filière amont (auteurs, producteurs, interprètes...) mise à mal par la période de confinement.

Dans le cadre de France Relance, une dotation publique exceptionnelle de 70 M€ doit permettre d'amortir les effets de la crise. A ce jour, les sociétés de l'audiovisuel public ont d'ores et déjà touché 65 M€, le solde sera versé en 2022.

5 —Une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives (19 M€ de crédits budgétaires et 400 M€ au titre du PIA4 sur 5 ans)

France Relance permet d'apporter une réponse transversale et immédiate à la problématique d'accès des industries culturelles et créatives (ICC) françaises aux opportunités économiques indispensables à leur relance, que ce soit en termes d'inscription dans les territoires, de visibilité dans l'environnement numérique et d'accès au financement bancaire. En effet, si la France peut s'appuyer sur un savoir-faire, un patrimoine et une histoire culturelle reconnus internationalement, son positionnement dans l'environnement numérique mondial n'est pas acquis, alors que les grands acteurs de l'Internet, pour la quasi-totalité extra-européens, concentrent une grande partie des usages culturels.

Au-delà des moyens budgétaires, le ministère de la Culture porte une stratégie globale visant à court et moyen terme à accélérer la transition numérique des industries culturelles et créatives, à renforcer leur place dans l'économie mondiale numérique et à améliorer leur résilience. Elaborée dans le sillage des Etats généraux des ICC, lancés par le Président de la République en 2019, cette stratégie est dotée d'une enveloppe de 400 M€ sur 5 ans dans le cadre du 4ème Plan d'investissement d'avenir.

A ce jour, 6 dispositifs de soutien ont été lancés ou renforcés dans le cadre de la stratégie ICC, représentant plus de 100 M€ de moyens mobilisés. Ils permettront de soutenir les innovations de rupture portées par des jeunes entreprises innovantes (concours I-nov), d'augmenter le volume de prêts participatifs octroyés par l'IFCIC (Fonds de prêts Innovation), d'accompagner la transition numérique du spectacle vivant, du patrimoine et de l'architecture (appels à projets « expé-

Qui bénéficie de France Relance?

- Sur les 1,6 milliard d'euros de crédits de France Relance (hors crédits du PIA 4), un total de 460 millions d'euros (29%) sont directement fléchés en direction des territoires. En outre, d'importantes enveloppes de France Relance ne pouvaient être attribuées ex ante à un territoire donné, alors même que les bénéficiaires finaux des mesures sont bien répartis dans les territoires (soutien la filière presse, soutien à la filière livre, soutien à la filière audiovisuelle, opérations gérées par le centre national de la musique, etc).). Le suivi de ces attributions, territoires par territoires, est réalisé au fur et à mesure de l'exécution des enveloppes concernées, à travers une cartographie spécifique.
- 10% des crédits d'investissement territorialisés de France Relance pour la Culture bénéficient à des territoires ruraux.
- 67% des entreprises bénéficiaires des crédits de France Relance pour la Culture sont des PME.

rience augmentée du spectacle vivant » et « numérisation du patrimoine et de l'architecture »), de développer de nouvelles solutions de commercialisation (appel à manifestations d'intérêt « billetteries innovantes »), et d'accompagner la transition écologique de la filière ICC grâce à l'innovation (appel à projets « alternatives vertes »).



